

de dépenses d'argent. C'est un principe fondamental de notre régime parlementaire que l'initiative financière revienne à la Couronne et, à mon avis, c'est contourner cette pratique bien établie que de prétendre qu'un comité ayant recommandé certaines dépenses, la Chambre peut approuver le rapport du Comité puis juger qu'un ordre a été donné, auquel le gouvernement est tenu d'obéir, portant la dépense de certaines sommes d'argent sur lesquelles aucune recommandation n'a été faite. Voilà le problème. C'est aussi simple que cela.

Les honorables députés se sont reportés à des précédents. Moi aussi, avec l'aide des greffiers à la Table de la Chambre, et de fait bien peu de précédents existent à l'appui de la position adoptée par le député de Winnipeg-Nord-Centre et celui de Peace River.

\* \* \* \* \*

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a parlé d'un tout récent précédent concernant une recommandation de dépenser des fonds qui figurait dans un rapport du comité des affaires des anciens combattants, comme en font foi les *Journaux* de la Chambre du 22 et du 23 juin 1970. A remarquer qu'il s'agissait alors d'un rapport dont l'étude avait fait l'objet du consentement unanime. Voici la motion: «Que l'avis de motion inscrit au *feuilleton* des avis au nom de l'honorable député d'Ottawa-Ouest au sujet de l'adoption du deuxième rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants soit étudié et que la question soit mise aux voix sans débat».

Voilà qui explique à mon avis, pourquoi on n'a pas pu invoquer le Règlement. Je ne veux pas m'étendre plus longtemps sur cette question mais je dirai encore aux honorables députés qu'il est bon de respecter les précédents de longue date.

Un usage en vigueur depuis longtemps à la Chambre veut que dans les recommandations d'un comité qui exigent la dépense de fonds, figure la formule traditionnelle priant le gouvernement d'envisager l'opportunité de dépenser des fonds. Les députés devraient sérieusement songer à inclure cette formule magique dans les rapports de leurs comités lorsqu'ils font de telles recommandations.

Ceci dit, nous ne nous occupons, comme je l'ai dit l'autre jour, que d'un seul aspect de ce rapport. A mon avis, tous les députés devraient avoir hâte de passer immédiatement à l'étude de ce rapport très important et si les honorables députés sont entièrement ou à demi satisfaits des remarques que j'ai faites, je vais maintenant mettre en délibération la motion inscrite au nom du député de Vancouver-Kingsway.

En conséquence, le paragraphe 6 contenant les recommandations du premier rapport du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation est modifié pour se lire ainsi qu'il suit:

6. Que le gouvernement étudie l'opportunité pour le ministère de la Consommation et des Corporations d'allouer des sommes d'un montant déterminé aux groupes de consommateurs pour la présentation de mémoires aux diverses commissions gouvernementales, comme il convient.

M<sup>me</sup> MacInnis, appuyée par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Que le premier rapport du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation, présenté à la Chambre le lundi 2 avril 1973, tel que modifié, soit agréé.

Il s'élève un débat;

Du consentement unanime, l'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est suspendue.

Le débat reprend sur la motion de M<sup>me</sup> MacInnis, appuyée par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Que le premier rapport du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation, présenté à la Chambre le lundi 2 avril 1973, tel que modifié, soit agréé.

Le débat se poursuit;

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A 10 h. 01 du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

*Modifications de la composition des comités*

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Ritchie et Danforth en remplacement de MM. Danforth et Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Ritchie, Broadbent et Grier en remplacement de MM. Blenkarn, Saltsman et Harney sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Andre, Oberle, Darling et Blenkarn en remplacement de MM. MacLean, McCain, Crouse et Lundrigan sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Watson, Harney, Orlikow et Gilbert en remplacement de MM. Cafik, Broadbent, Gilbert et Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Dupras, Yanakis et Schumacher en remplacement de MM. Blaker, Olivier et Atkey sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Neale (Vancouver-Est) en remplacement de M. Gilbert sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Ritchie, Corbin, Cossitt, Munro (Esquimalt-Saanich) et Marceau en remplacement de MM. Reilly, Clermont, Crouse, Towers et Roy (Timmins) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.